RÉFORME DES RETRAITES



Toujours motivés parait-il par un souci constant d'équité 😊, nos gouvernants, après avoir réglé sans difficultés majeures la réforme du chômage, préparent depuis quelques mois, avec moins de souplesse, celle des retraites.

Si l'on se réfère aux multiples interventions médiatiques de spécialistes du sujet (Haut commissaire, ministres, syndicats, politologues, journalistes etc.), et les tergiversations des ordonnateurs de la réforme, l'entreprise ne va pas être commode. Il est vrai, comme elle est présentée « universelle » elle devrait toucher tout le monde… en principe. Mais il y a des hics ! Et encore aujourd'hui beaucoup de questions restent sans réponses (les points, leur valeur…) sans compter sur la détermination de ceux qui ne veulent pas y entendre parler et pour lesquels cette réforme est un véritable casus belli.

Tous les régimes de retraite spéciaux sont visés (les militaires, les policiers, les marins…). Parmi ces régimes, il en est qui gèrent eux-mêmes leur propre caisse comme les régimes autonomes (avocats, infirmiers libéraux, pilotes de ligne, médecins libéraux, orthophonistes, personnel de la régie autonome des transports parisiens (RATP) ou de la SNCF, masseurs kinésithérapeutes …). On s'y perd ! Il y aurait une cinquantaine de caisses de retraite (42 selon le ministre de l'agriculture) dont 4,5 millions de pensionnés et 4,7 millions de cotisants. Tous ces gens ne représentent au final que 3,4 % de la population active ! Pour convaincre ces « privilégiés » il va falloir forcément lâcher du lest et l'on voit tout de suite que l'universalité de la démarche risque d'en prendre un sérieux coup. Se pose alors la

question : fallait-il vraiment s'attaquer à cette minorité pour une prétendue et hypothétique équité ?

Si l'on met momentanément ces gens à part, en regardant du côté du privé, il ne va pas être plus aisé de mettre tout le monde… au même régime. Il y a celles et ceux notamment dont la pénibilité du travail doit être justement prise en compte. Et là, on entend déjà des « *pourquoi eux et pas nous ?*« . Quant aux agriculteurs, artisans, commerçants on les voit mal s'harmoniser avec les autres professions. Il restera fatalement des régimes… incompatibles (des nouveaux spéciaux ?) qui ne rentreront pas dans le moule espéré.

Alors que se dessine les contours de la future loi qui devrait être, parait-il, celle du quinquennat, on entrevoit déjà des gens qui vont avoir du mal à réunir les trimestres nécessaires à l'obtention d'une retraite convenable. Le **Canard enchaîné** du 06/11/19 les a identifiés (ce sont « les accidentés de carrière ») dans un article que je vous propose plus bas.

Quand vous l'aurez lu, vous serez je pense convaincu-e que cette réforme n'a qu'un seul but : faire de nouvelles économies sur le dos de nos compatriotes en baissant toutes les pensions. L'attitude de la CFDT qui soutient, par son président Laurent Berger, cette réforme est parfaitement inintelligible et scandaleuse. Tout comme d'ailleurs celle de ceux qui l'ont initiée, alors qu'ils sont censés au contraire traduire dans les faits des promesses d'amélioration pour lesquelles ils ont été élus.

Pour éviter le fiasco social annoncé il n'y a qu'une issue (après avoir écarté l'entourloupe d'une loi dite « grand-père » qui ne prendrait effet que dans 20 ou 40 ans) : faire converger les oppositions actuelles à l'occasion de la grande manifestation du 5 décembre où il serait inconcevable que TOUS les mécontents ne saisissent pas cette opportunité pour adresser un gigantesque ASSEZ à Macron et ses affidés. Ce sera le rendez-vous de la dernière chance. Après… il ne faudra plus se plaindre !

Cliquez sur l’article pour l’agrandir.



Delevoye et Pénicaud, double peine pour les retraités et les chômeurs

C'EST l'une des angoisses des syndicats, et peut-être un casus belli : la future réforme risque de répercuter sur les retraites l'intégralité des accidents de carrière. Jusqu'ici, le régime général calculait les pensions sur les vingt-cinq meilleures années. Les débuts de carrière chaotiques (petits boulots, périodes de chômage, etc.) et les imprévus (maternité, licenciement, maladie) pouvaient donc être neutralisés dans le calcul de la période de cotisation.

Avec le système par points, cet escamotage des « jours sans » n'est plus possible. Les points, en effet, sont attribués pour toutes les années, bonnes ou mauvaises. Histoire d'apaiser les craintes des syndicats, Jean-Paul Delevoye a donc prévu un petit correctif : l'appel à la solidarité nationale. Des points gratuits pourraient être attribués pour les périodes perturbées, et pour le principal fléau, bien sûr : le chômage.

Mais il y a un hic : les points gratuits dans ce dernier cas ne seront offerts que pour les périodes de non-emploi indemnisé ! Or la réforme Pénicaud de l'assurance-chômage, entrée en vigueur le 1er novembre, ratiboise considérablement les indemnisations. Et ce n'est pas exactement un détail.

Gare aux nasses populaires

Primo, la moitié des sans-emploi, soit 2 millions et demi, ne percevaient pas un fifrelin d'allocations avant la réforme Pénicaud de l'assurance-chômage. Deuxio, cette réforme va provoquer une véritable hécatombe parmi les « privilégiés » qui touchent une alise : selon la simulation officielle de l'Unédic, 850 000 chômeurs ne percevront plus leur indemnisation et 710 000 verront leurs droits diminués. Et ce chaque année. Les « victimes » de la réforme vont donc être frappées par un sympathique effet double lame : la première va couper leurs allocations de chômage, la seconde amputer leur retraite.

Pour les rescapés de cette double peine, une troisième lame – secrète – a été prévue : les caisses de retraite du régime principal (Sécurité sociale) et des complémentaires (Agirc-Arrco) disposaient jusqu'à présent d'un petit bas de laine de 750 millions, dans lequel elles pouvaient piocher afin de gérer les cas les plus douloureux. Cette réserve semble condamnée : l'Etat devrait s'embourber les 750 bâtons d'aide sociale.

Mais il y a toujours les Restos du cœur…

Alain Guédé

Photo :
http://www.papaonline.fr/article-politique-bebe-reforme-des-retraites-nos-enfants-auront-ils-encore-une-retraite-120606370.html